

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1867

28 juin 2016

SOMMAIRE

Bardon 2 S.à r.l.	89589	Qundis Luxembourg S.à r.l.	89572
Bardon GP S.à r.l.	89599	Red Anchor Management S.A.	89573
B.J. Sàrl	89575	Red Blue (France) Properties S.à r.l.	89574
COURTALUX (Courtier d'assurances)	89570	Red Chain Investments S.à r.l.	89574
CSI Luxembourg S.à r.l.	89570	Regio S.à r.l.	89571
MBERP II (Luxembourg) 12 S.à r.l.	89616	Rem Finance S.A.	89571
MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l.	89616	Rosny S.A., SPF	89571
Nomoko Luxembourg	89579	Rosny S.A., SPF	89576
Parc de Gerlache S.A.	89572	RTL Group S.A.	89576
Partsexport Sàrl	89572	Rushold S.A.	89576
Perform S.A.	89572	Sabertooth Resources S.à r.l.	89576
Periza Industries S.à r.l.	89608	Sewerin Schiltz S.à r.l.	89575
Phasecast S.A.	89576	SGBT European Citius Investments S.A.	89598
Philipor S.A.	89577	Sharks S.à r.l.	89570
Pikata S.A.	89577	SIS Brasil Immo	89571
Point Carré International	89577	Sophialux S.à r.l.	89577
Pribinvest S.A.	89575	Sterope Management S.A.	89578
Primelux Insurance S.A.	89575	Systematic Capital Investment Funds	89570
Probel S.A.	89574	TeamSystem HoldCo S.à r.l.	89578
Projet D2 S.à r.l.	89573	Tecref Y Newco S.à r.l.	89578
Projet D2 S.à r.l.	89574	Teufel Holdco S.à r.l.	89578
Promotions Investments S. à r.l.	89574	T-Log S.à r.l.	89575
Prosper Funds SICAV	89573	Tyche Solar S.à r.l.	89577
PW Constructions S.à r.l.	89573		

COURTALUX (Courtier d'assurances), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.433.

—
Extrait de l'acte de nomination d'un commissaire aux comptes du 2 mars 2015

Il résulte de l'acte de nomination d'un commissaire aux comptes du 2 mars 2015 que:

La société DMS & Associés S.à r.l inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016099521/16.

(160070627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

CSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.026.900,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 75.751.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 mars 2016

En date du 14 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution de confirmer et de renouveler les mandats des gérants suivants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul BARKER;
- Monsieur John Per BRODIN; et
- Monsieur Stephen SERNETT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

CSI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016099523/18.

(160070973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sharks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.596.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099930/10.

(160070659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

—
Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099949/10.

(160070335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Regio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 123.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REGIO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016099917/13.

(160070837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Rem Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.333.

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/04/2016.

Est nommé commissaire aux comptes, Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à 16, Val Ste Croix,
L-1370 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016099918/14.

(160070454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Rosny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Les Bilans au 31.03.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099919/10.

(160069900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

SIS Brasil Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.960.

Suite au transfert du siège social en Belgique de l'associée unique, Société Industrielle de Services (SIS), R.C.S. Luxembourg B 160524, la nouvelle adresse du siège social se trouve à B-1050 Bruxelles, 331-333, avenue Louise, et le numéro d'immatriculation à la Banque carrefour des entreprises est le 0633.947.755.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016097898/14.

(160068162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Partsexport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.138.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27/04/2016.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016099891/17.

(160070387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Perform S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.182.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 18 avril 2016

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 18 avril 2016:

Que l'Assemblée décide de nommer aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la société:

DL AUDIT Luxembourg S.A., 23, route de Mondorf L-3260 BETTEMBOURG

Le mandataire

Référence de publication: 2016099892/12.

(160070216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Parc de Gerlache S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 43.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099889/10.

(160070304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.001.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 168.732.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a donc changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016099910/15.

(160070499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Prosper Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.045.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Riccardo Millich, Thierry Robin et Madame Sophie Mosnier, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,
2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Daniela DI DODO
3. de réélire la firme PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour PROSPER FUNDS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016099908/18.

(160070314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

PW Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.
R.C.S. Luxembourg B 178.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2015

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Patrick KREINS, demeurant à L-4979 Fingig, au 38, rue Nicolas Margue pour une durée indéterminée en tant que gérant technique de la société.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Référence de publication: 2016099909/12.

(160070212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Red Anchor Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 201.026.

Les statuts coordonnés au 14/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016099911/12.

(160070126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Projet D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.363.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Projet D2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016099906/12.

(160070553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Promotions Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.028.750,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 108.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2016099907/11.

(160070777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Red Blue (France) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.626.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2016. Signature.

Référence de publication: 2016099912/10.

(160069974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Red Chain Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 200.994.

Les statuts coordonnés au 13/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016099913/12.

(160070223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Projet D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.363.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Projet D2 S.à r.l.
Société à Responsabilité limitée

Référence de publication: 2016099904/12.

(160070551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Probel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 64.921.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2713 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099902/9.

(160070167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pribinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.957.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2016

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2016

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2016:

- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
 - Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287
 - Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon,
- A été réélu réviseur d'entreprises agréé, pour la même durée:
- Ernst & Young S. A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2016099900/17.

(160070966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 110.977.

—
Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung vom 15. April 2016

1. Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, Société coopérative, geschäftsansässig in 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2016 zu ernennen. Das Mandat endet anlässlich der jährlichen Gesellschafterversammlung 2017, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2016 endet, abstimmt.

Référence de publication: 2016099901/12.

(160070543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

B.J. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 134.041.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098064/9.

(160068468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**T-Log S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sewerin Schiltz S.à r.l.).**

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 300, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 61.578.

—
Les bilans au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

T-LOG S.à r.l. (anciennement Sewerin Schiltz S. à r.l.)

Signature

Référence de publication: 2016099979/13.

(160070740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Rosny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.826.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2016

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

ROSNY S.A., SPF

Référence de publication: 2016099920/13.

(160069902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

RTL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099921/9.

(160069943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016099922/10.

(160070680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sabertooth Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sabertooth Resources S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016099924/11.

(160070287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Phasecast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 101.037.

—
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016099896/11.

(160071041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Philipor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 181.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099897/10.

(160069860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pikata S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 36.263.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099898/9.

(160070374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Point Carré International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 151.070.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099899/9.

(160069957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sophialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.770.

Les comptes annuels du 27 décembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016099970/11.

(160069854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Tyche Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 130.709.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a donc changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016099991/15.

(160070580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

TeamSystem HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 154.473.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016099981/11.

(160070742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Tecref Y Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 190.040.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 24 octobre 2014 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés avec la référence de dépôt L160068801

Première résolution

Le Conseil de Gérance constate que le changement de l'Associé Unique de la Société de TECREF S.à r.l. à TECREF X Newco S.à r.l. le 24 octobre 2014 n'a pas eu lieu.

Deuxième résolution

Le Conseil de Gérance constate que l'Associé Unique de la Société est à présent TECREF S.à r.l.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Yves Cheret
Gérant

Référence de publication: 2016099982/18.

(160070601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 153.971.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

L'adresse des gérants Nadia Dziwinski et François Champon a donc changé et est à présent au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016099983/15.

(160070500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Sterope Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016099975/10.

(160070224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Nomoko Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 205.080.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Nomoko AG, having its registered office at 2 Löwenstrasse, CH-8001 Zürich, and registered under number CHE-284.713.093

represented by Mr Vincent PEDRINI, residing at 67, rue Principale, L-5241 Sandweiler,
by virtue of a proxy given under private seal on March 29, 2016.

The said proxy after being initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited company:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a private limited company (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single member, owner of all the units, or several members, but not exceeding forty (40) members.

The Company will exist under the name of “Nomoko Luxembourg”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the Municipality of Esch-sur-Alzette.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Esch-sur-Alzette by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the research, development and marketing of new technologies, products and trademarks as well as the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, and the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of its members and of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the member(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paidup.

The rights and obligations attached to the units shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any unit in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any units which the Company may repurchase from its member(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the member(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Units. Each unit entitles to one vote.

Each unit is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of units must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single member, the single member may freely transfer its units.

When the Company is composed of several members, the units may be transferred freely amongst members but the units may be transferred to nonmembers only with the authorisation of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

The transfer of units must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own units with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a unit carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the member(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the member(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Member. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting any member does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be members themselves appointed for a limited or unlimited duration (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the member(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the member(s).

The member(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) and class B Managers (the “Class B Managers”).

The member(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of member(s) or to the auditor(s), if any, shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the member(s) have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and a majority of Class B Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty-four (24) hours in advance. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least a majority of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and a majority of Class B Managers are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager, by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the member(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. The auditors, if any, will be appointed by the member(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the member(s), save in such cases where the auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Members

Art. 18. Powers of the Members. The member(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single member carries out the powers bestowed on the general meeting of members.

Any properly constituted general meeting of members of the Company represents the entire body of members.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) members, will be within six (6) months of the end of each financial year.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several members, but no more than twenty-five (25) members, resolutions of the members may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the members for adoption, the members are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of members, including the annual general meeting of members will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single member, the members may also meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by members representing more than one-half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the members will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for a general meeting of members shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The convening notices shall be sent to the members at least eight (8) days before the meeting.

If all the members are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of members shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of members.

The Chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of members.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of members other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by members representing more than one-half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the members shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of units represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of members, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of members in number representing at least three-quarters (3/4) of the capital.

Members may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the board of the general meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request. The attendance list shall be signed by the board of the general meeting and by the members present or represented.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the member(s) as well as of the minutes of the general meeting of members to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year ends on the 31st day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the member(s) for approval.

Each member or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) members, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the member(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the member(s), each unit entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the following provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the member(s) adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the member(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the member(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Transitory provision

The first financial year begins on the date hereof and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

All the units have been subscribed by Nomoko AG, prenamed and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the appearing party has adopted the following resolutions:

1- The number of the first managers is set at three (3).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Vincent PEDRINI, residing at 67, rue Principale, L-5241 Sandweiler;
- Mr Nilson KUFUS, residing at 10, Eggrainstrasse, CH-8803 Rüsclikon;
- Mr Kevin MERSCH, residing at 6, Eicherfeld, L-1462 Luxembourg.

2- The Company's registered office is established at 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in the case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Nomoko AG ayant son siège social au 2, Löwenstrasse, CH-8001 Zürich, et immatriculée sous le numéro CHE-284.713.093

ici représentée par Monsieur Vincent PEDRINI, demeurant à 67, rue Principale, L-5241 Sandweiler, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 29 mars 2016,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

“Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Nomoko Luxembourg».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Esch-sur-Alzette par une décision du(des) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du(des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la recherche, le développement et la commercialisation de nouvelles technologies, produits et marques ainsi que l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, et l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de ses associés et de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'(es) associé(s), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à son(es) associé

(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes à l'(aux) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible pour autant que la Société soit concernée.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux mais les parts sociales ne peuvent être cédées à des nonassociés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de procéder à leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts et des décisions valablement adoptées par l'(es) associé(s).

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution de l'(es) associé(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés et sont nommés pour une période à durée limitée ou illimitée (le(s) «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'(es) associé(s), qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'(es) associé(s).

L'(es) associé(s) pourra(ont) qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

L'(es) associé(s) ne participera(ont) ni ne s'immiscera(ont) dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale de l'(es) associé(s) ou au(x) commissaire(s), le cas échéant, relèveront de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le(s) Gérant(s) peut(vent) déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son (leur) choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si l'(es) associé(s) a(ont) qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'une majorité de Gérants de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation à la demande d'un Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et une majorité de Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du(es) Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique, par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'(es) associé(s), les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue aux conditions normales du marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou un dirigeant de la Société a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, dirigeant ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il souscrit des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Les commissaires (s'il y en a) seront nommés par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'(es) associé(s), sauf si en vertu des Lois, les commissaires ne peuvent être révoqués que pour cause sérieuse ou de commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. L'(es) associé(s) exerce(nt) les pouvoirs qui lui(leur) sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu dans les six (6) mois suivant la clôture de chaque exercice financier.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) Gérant(s) à l'(aux) associé(s) pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliqueront mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) Gérant(s), le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblée générale, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du(les) Gérant(s) ou subsidiairement par le(s) commissaire(s) statutaires(s) s'il y en a, ou encore plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Les avis de convocation devront être envoyés au moins huit (8) jours avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, faute d'une telle désignation, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors des assemblées générales des associés autres que les assemblées générales convoquées afin d'amender les Statuts de la Société ou pour voter sur des résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors des assemblées générales des associés convoquées conformément aux Statuts ou aux Lois, afin de modifier les Statuts ou voter sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société si ce n'est à l'unanimité.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande. La liste de présence devra être signée par le bureau de l'assemblée générale et par les membres présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par l'(es) associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société s'achève le trente-et-unième (31^e) jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'(aux) associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'(es) associé(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut(vent) décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, la reporter à nouveau ou la distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'(aux) associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le(s) Gérant(s) peut(vent) procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) Gérant(s) déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le(s) Gérant(s) ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'(es) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, en ce compris les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Nomoko AG, prénommée et intégralement libérées moyennant apport en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société s'élève à approximativement mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

1- Les premiers gérants sont au nombre de trois (3).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincent PEDRINI, demeurant au 67, rue Principale, L-5241 Sandweiler;
- Monsieur Nilson KUFUS, demeurant au 10, Eggrainstrasse, CH-8803 Rüschtikon;
- Monsieur Kevin MERSCH, demeurant au 6, Eicherfeld, L-1462 Luxembourg.

2- L'adresse du siège social de la Société est établie au 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette.

Le notaire soussigné qui a connaissance de et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la requête de ce même comparant, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Pedrini, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10198. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016088561/552.

(160056225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Bardon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 205.008.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bardon SCS, a limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder), here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Bardon 2 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and Class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.).

The amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

(i) Sang Yub Lee, born on 29 October 1978 in Busan, Republic of Korea, residing professionally at 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongnogu, Seoul, Korea 110-150; and

(ii) Kyung Bae Park, born on 15 December 1983 in Busan, Republic of Korea, residing professionally at 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Korea 110-150.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

(i) Kailash Ramassur, born on 13 July 1980 in Mauritius, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

(ii) Juan Alvarez Hernandez, born on 11 October 1983 in Madrid, Spain, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-unième jour de mars.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bardon SCS, une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bardon 2 S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est conservé au siège social et peut être consulté sur demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

- (i) de disposer des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils composent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants et si les associés ont nommé différentes classes de gérants, nommément des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les mandats des commissaires aux comptes peuvent être reconduits par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterlings (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société et la preuve dudit montant a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à un montant approximatif de mille cent Euros (EUR 1.100.).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Sang Yub Lee, né le 29 octobre 1978 à Busan, République de Corée, de résidence professionnelle au 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Corée 110-150; et

(ii) Kyung Bae Park, né le 15 décembre 1983 à Busan, République de Corée, de résidence professionnelle au 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Corée 110-150.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

(iii) Kailash Ramassur, né le 13 juillet 1980 à Maurice, de résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

(iv) Juan Alvarez Hernandez, né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, de résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Le présent acte notarié est fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: GAC/2016/2336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016086390/506.

(160054041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 31 mars 2016

Résolution unique

Renouvellement du mandat des Administrateurs avec effet rétroactif à la date de la tenue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT et de Monsieur Régis MEISTER avec effet rétroactif à la date de la tenue de l'Assemblée Générale du 14 mars 2016 approuvant les comptes au 31 décembre 2015, et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2022 approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

SGBT EUROPEAN CITIUS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016099220/18.

(160069680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Bardon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 205.004.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sang Yub Lee, born on 29 October 1978 in Republic of Korea, residing professionally at 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Korea 110-150 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Bardon GP S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and Class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.]

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

(i) Sang Yub Lee, born on 29 October 1978 in Busan, Republic of Korea, residing professionally at 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongnogu, Seoul, Korea 110-150; and

(ii) Kyung Bae Park, born on 15 December 1983 in Busan, Republic of Korea, residing professionally at 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Korea 110-150.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

(i) Kailash Ramassur, born on 13 July 1980 in Mauritius, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

(ii) Juan Alvarez Hernandez, born on 11 October 1983 in Madrid, Spain, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-unième jour de mars.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sang Yub Lee, né le 29 octobre 1978 en République de Corée, de résidence professionnelle au 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Corée 110-150 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bardon GP S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-

Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est conservé au siège social et peut être consulté sur demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

- (i) de disposer des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils composent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants et si les associés ont nommé différentes classes de gérants, nommément des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les mandats des commissaires aux comptes peuvent être reconduits par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société et la preuve dudit montant a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à un montant approximatif de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Sang Yub Lee, né le 29 octobre 1978 à Busan, République de Corée, de résidence professionnelle au 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Corée 110-150; et

(ii) Kyung Bae Park, né le 15 décembre 1983 à Busan, République de Corée, de résidence professionnelle au 10F, A-dong, The-K Twin Towers, 50 Jongno 1-gil, Jongno-gu, Seoul, Corée 110-150.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Kailash Ramassur, né le 13 juillet 1980 à Maurice, de résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

(ii) Juan Alvarez Hernandez, né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, de résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Le présent acte notarié est fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: GAC/2016/2334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016086389/505.

(160054003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Periza Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.333,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.895.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) The Periza Industries Charitable Trust, acting by its trustee, CCT Corporate Nominees Limited, a limited company incorporated under Irish laws, having its registered office at Building Custom House Plaza Block 6, Dublin 1, Ireland, and registered with the Registrar of Companies in Ireland under number 385161;

(ii) Partners Group Finance EUR IC Limited, an incorporated cell limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, building Tudor House, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(iii) Partners Group Finance USD IC Limited, an incorporated cell limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, building Tudor House, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(iv) Partners Group Barrier Reef, L.P., a company incorporated and existing under the laws of Guernsey whose registered office is at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 6BD Channel Islands, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1500; and

(v) Partners Group Access 424 L.P., a company incorporated and existing under the laws of Scotland whose registered office is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9W5, Scotland, registered with Companies House under number 9240,

Represented by Peggy SIMON, private employee, professionally residing at 9, Rabatt, L-6475 Echternach by virtue of powers of attorney given under private seal.

The appearing parties, represented as stated above (together, the "Shareholders"), have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The shareholders listed above together holds all the shares in the share capital of Periza Industries S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 163895 (the "Company").

II. The share capital of the Company was increased on 2 March 2016 pursuant to a deed received by Maître Henri BECK (the "Notarial Deed"), registered in Grevenmacher Actes Civils on March 9, 2016, GAC/2016/1865, not yet filed with the Luxembourg Trade and Companies Register, by an amount of two hundred ten thousand euros (EUR 210,000.-) so as to

raise it from the amount of thirty-five thousand sixty-six euros (EUR 35,066.-) to two hundred forty-five thousand and sixty-six euros (EUR 245,066.-) by the creation and issue of two hundred ten thousand (210,000) class E shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

III. It now appears that certain information contained in the Notarial Deed was materially incorrect as the resolutions adopted therein did not correctly reflect the information relating to the Company's shareholders and the number of shares held by them and the related amendments to the Company's articles adopted by them following a deed dated 23 February 2016 received by Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. In light of the foregoing, the Shareholders request:

- That the description of the appearing parties be rectified as follows:

“THERE APPEARED:

(i) The Periza Industries Charitable Trust, acting by its trustee, CCT Corporate Nominees Limited, a limited company incorporated under Irish laws, having its registered office at Building Custom House Plaza Block 6, Dublin 1, Ireland, and registered with the Registrar of Companies in Ireland under number 385161;

(ii) Partners Group Finance EUR IC Limited, an incorporated cell limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, building Tudor House, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(iii) Partners Group Finance USD IC Limited, an incorporated cell limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Le Bordage, building Tudor House, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(iv) Partners Group Barrier Reef, L.P., a company incorporated and existing under the laws of Guernsey whose registered office is at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 6BD Channel Islands, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1500; and

(v) Partners Group Access 424 L.P., a company incorporated and existing under the laws of Scotland whose registered office is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9W5, Scotland, registered with Companies House under number 9240,

(together the "Shareholders"),

- That the points 1., 2. and 3. of the agenda of the meeting be rectified as follows:

"II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new class of shares, being the class F shares (the "Class F Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred ten thousand euros (EUR 210,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand three hundred and thirty-three euros (EUR 56,333.-) to two hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-three euros (EUR 266,333.-) by the creation and issue of two hundred ten thousand (210,000) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above as follows:

- Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V. will subscribe for twenty-nine thousand four hundred (29,400) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc. will subscribe for sixteen thousand eight hundred (16,800) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc. will subscribe for forty-nine thousand two hundred and eighty (49,280) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF will subscribe for seventy-three thousand nine hundred and twenty (73,920) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; and

- Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc. will subscribe for forty thousand six hundred (40,600) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

[...]."

- That the first resolution, the second resolution and the subscription section and the fourth resolution be rectified as follows:

"First resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares, being the Class F Shares, each Class F Share having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Class F Shares have the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of Articles.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred ten thousand euros (EUR 210,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand three hundred and thirty-three euros (EUR 56,333.-) to two hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-three euros (EUR 266,333.-) by the creation and issue of two hundred ten thousand (210,000) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

"Subscription - Payment

i. Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V., a Dutch limited partnership registered under the laws of the Netherlands with number 63479842, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, and registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 63479842, duly represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for twenty-nine thousand four hundred (29,400) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such Class F Shares by a contribution in cash in an amount of twenty-nine thousand four hundred euros (EUR 29,400.-) fully allocated to the share capital account of the Company;

ii. Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc., a Guernsey limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT, Guernsey, and registered with the Guernsey Registry under number 2163, duly represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for sixteen thousand eight hundred (16,800) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such Class F Shares by a contribution in cash in an amount of sixteen thousand eight hundred euros (EUR 16,800.-) fully allocated to the share capital account of the Company;

iii. Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc., a Guernsey limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT, Guernsey, and registered with the Guernsey Registry under number 2207, duly represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for forty-nine thousand two hundred and eighty (49,280) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such Class F Shares by a contribution in cash in an amount of forty-nine thousand two hundred and eighty euros (EUR 49,280.-) fully allocated to the share capital account of the Company;

iv. Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) - investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B197373, duly represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for seventy-three thousand nine hundred and twenty (73,920) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such Class F Shares by a contribution in cash in an amount of seventy-three thousand nine hundred and twenty euros (EUR 73,920.-) fully allocated to the share capital account of the Company; and

v. Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc., a Guernsey limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, GY1 1BT, Guernsey, and registered with the Guernsey Registry under number 2105, duly represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for forty thousand six hundred (40,600) Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such Class F Shares by a contribution in cash in an amount of forty thousand six hundred euros (EUR 40,600.-) fully allocated to the share capital account of the Company.

The amount of two hundred ten thousand euros (EUR 210,000.-) corresponding to the share capital increase is at the disposal of the Company and evidence thereof has been submitted to the undersigned notary.

Following the share capital increase, the share capital is set at two hundred and sixty-six thousand three hundred thirty-three euros (EUR 266,333.-) divided into two hundred and sixty-six thousand three hundred thirty-three (266,333) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- twelve thousand (12,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all subscribed and fully paid up;
- thirteen thousand six hundred and thirty-one (13,631) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- four thousand one hundred and seventy-four (4,174) class C shares (the "Class C Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred and sixty-one (5,261) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- twenty-one thousand two hundred and sixty-seven (21,267) Class E Shares (the "Class E Shares") (sub-divided into seven thousand eighty-nine (7,089) sub-class E1 shares, seven thousand eighty-nine (7,089) sub-class E2 shares and seven thousand eighty-nine (7,089) sub-class E3 shares), all subscribed and fully paid up; and
- two hundred ten thousand (210,000) Class F Shares, all subscribed and fully paid up.

Following the above mentioned share capital increase, the shares in the share capital of the Company are now held as follows:

The Periza Industries Charitable Trust, prenamed and represented as stated above, holds twelve thousand (12,000) ordinary shares;

Partners Group Finance EUR IC Limited, prenamed and represented as stated above, holds:

- thirteen thousand six hundred and thirty-one (13,631) Class B Shares; and
- four thousand one hundred and seventy-four (4,174) Class C Shares;

Partners Group Finance USD IC Limited, prenamed and represented as stated above, holds five thousand two hundred and sixty-one (5,261) Class D Shares;

Partners Group Barrier Reef, L.P., prenamed and represented as stated above, holds two thousand four hundred eighty-four (2,484) Class E Shares, divided into eight hundred twenty-eight (828) sub-class E1 shares, eight hundred twenty-eight (828) sub-class E2 shares and eight hundred twenty-eight (828) sub-class E3 shares;

Partners Group Access 424 L.P., prenamed and represented as stated above, holds eighteen thousand seven hundred eighty-three (18,783) Class E Shares, divided into six thousand two hundred sixty-one (6,261) sub-class E1 shares, six thousand two hundred sixty-one (6,261) sub-class E2 shares and six thousand two hundred sixty-one (6,261) sub-class E3 shares;

Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V., prenamed and represented as stated above, holds twenty-nine thousand four hundred (29,400) Class F Shares;

Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc., prenamed and represented as stated above, holds sixteen thousand eight hundred (16,800) Class F Shares;

Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc., prenamed and represented as stated above, holds forty-nine thousand two hundred and eighty (49,280) Class F Shares;

Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, prenamed and represented as stated above, holds seventy-three thousand nine hundred and twenty (73,920) Class F Shares; and

Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc., prenamed and represented as stated above, holds forty thousand six hundred (40,600) Class F Shares.

Following such capital increase, Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V., Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc., Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc., Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF and Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc. mentioned above joined the Meeting and adopted the following resolution.

Fourth resolution

The Meeting further resolves to amend article 5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the company is set at two hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-three euros (EUR 266,333.-) represented by twelve thousand (12,000) ordinary shares, thirteen thousand six hundred thirty-one (13,631) class B shares, four thousand one hundred seventy-four (4,174) class C shares, five thousand two hundred sixty-one (5,261) class D shares, twenty-one thousand two hundred sixty-seven (21,267) class E shares (subdivided into seven thousand eighty-nine (7,089) sub-class E1 shares, seven thousand eighty-nine (7,089) sub-class E2 shares and seven thousand eighty-nine (7,089) sub-class E3 shares) and two hundred ten thousand (210,000) class F shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up, and each class of shares shall track the profits of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking shares scheme (the Tracking Shares Scheme):

- the class B shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in Perennius Global Value 2008, a closed-ended fund managed by Perennius Capital Partners SGR whose registered office is at Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italy;

- the class C shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in Perennius Secondary 2008, a closed-ended fund managed by Perennius Capital Partners SGR whose registered office is at Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italy;

- the class D shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in Perennius Asia-Pacific 2008, a closed-ended fund managed by Perennius Capital Partners SGR whose registered office is at Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italy;

- the class E shares shall be subdivided into sub-class E1 shares, sub-class E2 shares and sub-class E3 shares, all of which shall track the net profits of all rights and interests of the Company in (i) Peer 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L- 2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162463 and (ii) in Peer Management Participation 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L- 2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164663. Among all class E shares, in respect of each distribution of dividend, the amount allocated to all class E shares shall be distributed in the following order of priority:

- * each sub-class E2 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of one per cent (1%) per annum of the nominal value of such share, then,

- * each sub-class E1 share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share, then,

- * each sub-class E3 share (if any) shall entitle to receive the remainder of any dividend distribution among all class E shares.

Should the whole last outstanding sub-class of E shares (by numerical order, e.g. sub-class E3 shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse numerical order (e.g. initially class E2 shares).

- the class F shares shall track the net profits of all rights and interests of the Company in InstarAGF Essential Infrastructure Fund, a limited partnership formed under the laws of the Province of Ontario, Canada.

- the ordinary shares shall track any other profits or returns that are not tracked by the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares and the class F shares.

The class A shares have been cancelled and are no longer outstanding.

In respect of each class of Shares, a premium reserve (a Premium Reserve) is created to which the funds received from time to time in respect of a specific class of Shares as premium, as a capital surplus injection or as a further capital contribution, shall exclusively be allocated. For all purposes, the Company shall treat any balance standing to any Premium Reserve as fungible and shall exclusively reserve it to the holders of the Shares to which such Premium Reserve is allocated. The relevant Premium Reserve is solely at the free disposal of the holders of the relevant class of Shares.

The rights other than economic rights outlined above and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present rectificatif is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) The Periza Industries Charitable Trust., agissant par son trustee, CCT Corporate Nominees Limited, une limited company constituée et gouvernée par le droit irlandais, ayant son siège social à Building Custom House Plaza Block 6, Dublin 1, Irlande, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Irlande sous le numéro 358161;

(ii) Partners Group Finance EUR IC Limited, une cell limited by shares, constituée en vertu du droit de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes;

(iii) Partners Group Finance USD IC Limited, une cell limited by shares, constituée en vertu du droit de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes;

(iv) Partners Group Barrier Reef, L.P., une société constituée en vertu du droit de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the Islands of Guernsey sous le numéro 1500; et

(v) Partners Group Access 424 L.P., une société constituée en vertu du droit britannique, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9W5, Ecosse, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9240.

Représentées par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475 Echternach en vertu de procurations données sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus (ensemble, les "Associés"), ont prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés listés ci-dessus détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Periza Industries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163895 (la "Société").

II. Que le capital social de la Société a été augmenté le 2 mars 2016 en vertu d'un acte reçu par Maître Henri BECK, enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 9 mars 2016, GAC/2016/1865, non encore déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (l'"Acte Notarié") d'un montant de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR) afin de l'augmenter de son montant de trente-cinq mille soixante-six euros (35.066,- EUR) à un montant de deux cent quarante-cinq mille soixante-six euros (245.066,- EUR) par la création et l'émission de deux cent dix mille (210.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

III. Qu'il apparaît désormais que certaines informations contenues dans l'Acte Notarié étaient substantiellement incorrectes car les résolutions adoptées ne reflétaient pas correctement les informations concernant les associés de la Société et le nombre de parts qu'ils détiennent ainsi que les modifications des statuts de la Société adoptées par eux suivant un acte

du 23 février 2016 reçu par Maître Marc LOESCH, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. A la lumière de ce qui précède, les Associés demandent:

- Que la description des parties comparantes soit rectifiée comme suit:

"ONT COMPARU:

(i) The Periza Industries Charitable Trust., agissant par son trustee, CCT Corporate Nominees Limited, une limited company constituée et gouvernée par le droit irlandais, ayant son siège social à Building Custom House Plaza Block 6, Dublin 1, Irlande, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Irlande sous le numéro 358161;

(ii) Partners Group Finance EUR IC Limited, une cell limited by shares, constituée en vertu du droit de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes;

(iii) Partners Group Finance USD IC Limited, une cell limited by shares, constituée en vertu du droit de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes;

(iv) Partners Group Barrier Reef, L.P., une société constituée en vertu du droit de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-normandes, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the Islands of Guernsey sous le numéro 1500; et

(v) Partners Group Access 424 L.P., une société constituée en vertu du droit britannique, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9W5, Ecosse, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9240,

(ensemble, les "Associés"),

- Que les points 1., 2. et 3. De l'ordre du jour de l'assemblée soient rectifiés comme suit:

"II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), chaque part sociale de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR);

2. augmentation du capital de la Société d'un montant de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille trois cent trente-trois euros (56.333,- EUR) à un montant de deux cent soixante-six mille trois cent trente-trois euros (266.333,- EUR) par la création et l'émission de deux cent dix mille (210.000) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social telle que spécifiée au deuxième point susmentionné de la manière suivante:

- Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V. souscrit à vingt-neuf mille quatre cents (29.400) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

- Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc. souscrit à seize mille huit cents (16.800) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

- Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc. souscrit à quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt (49.280) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

- Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF souscrit à soixante-treize mille neuf cent vingt (73.920) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune; et

- Partners Group Infrastructure Universal, L.P. souscrit à quarante mille six cents (40.600) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

[...]."

- Que la première résolution et la deuxième résolution, ainsi que la section souscription et la quatrième résolution soient rectifiées comme suit:

"Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe F, chaque Part Sociale de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Les Parts Sociales de Classe F auront les droits et obligations tels que définis dans les Statuts modifiés ci-après.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille trois cent trente-trois euros (56.333,- EUR) à un montant de deux cent soixante-six mille trois cent trente-trois euros (266.333,- EUR) par la création et l'émission de deux cent dix mille (210.000) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

"Souscription - Paiement

i. Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V., une commanditaire vennootschap enregistrée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 63479842, valablement représentée par Peggy Simon,

susnommée, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée sous seing privé, déclare souscrire à vingt-neuf mille quatre cents (29.400) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et de procéder au paiement total des Parts Sociales de Classe F au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de vingt-neuf mille quatre cents euros (29.400,- EUR) devant être affecté au compte capital social de la Société;

ii. Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc., un limited partnership enregistré sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, GY1 1BT, Guernesey, Iles Anglo-normandes et immatriculée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 2163, valablement représentée par Peggy Simon, susnommée, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée sous seing privé, déclare souscrire à seize mille huit cents (16.800) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et de procéder au paiement total des Parts Sociales de Classe F au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de seize mille huit cents euros (16.800,- EUR) devant être affecté au compte capital social de la Société;

iii. Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc., un limited partnership enregistré sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, GY1 1BT, Guernesey, Iles Anglo-normandes et enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 2207, valablement représentée par Peggy Simon, susnommée, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée sous seing privé, déclare souscrire à quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt (49.280) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et de procéder au paiement total des Parts Sociales de Classe F au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt euros (49.280,- EUR) devant être affecté au compte capital social de la Société;

iv. Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions - société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197373, valablement représentée par Peggy Simon, susnommée, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée sous seing privé, déclare souscrire à soixante-treize mille neuf cent vingt (73.920) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et de procéder au paiement total des Parts Sociales de Classe F au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de soixante-treize mille neuf cent vingt euros (73.920,- EUR) devant être affecté au compte capital social de la Société; et

v. Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc., un limited partnership enregistré sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Le Bordage, bâtiment Tudor House, St Peter Port, GY1 1BT, Guernesey, Iles Anglo-normandes et enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 2105, valablement représentée par Peggy Simon, susnommée, en vertu d'une délégation de pouvoir accordée sous seing privé, déclare souscrire à quarante mille six cents (40.600) Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et de procéder au paiement total des Parts Sociales de Classe F au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de quarante mille six cents euros (40.600,- EUR) devant être affecté au compte capital social de la Société.

La somme de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR), correspondant à l'augmentation de capital social est à la disposition de la Société, dont la preuve a été faite au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation du capital social, le capital social est fixé à deux cent soixante-six mille trois cent trente-trois euros (266.333,- EUR), divisé en eux cent soixante-six mille trois cent trente-trois (266.333) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, réparties de la manière suivante:

- douze mille (12.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), entièrement souscrites et libérées;
- treize mille six-cent trente-et-une (13.631) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), entièrement souscrites et libérées;
- quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), entièrement souscrites et libérées;
- cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), entièrement souscrites et libérées;
- vingt et un mille deux cent soixante-sept (21.267) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") (sous-divisées en sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.289) parts sociales de sous-classe E1, sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.289) parts sociales de sous-classe E2 et sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.289) parts sociales de sous-classe E3), entièrement souscrites et libérées; et
- deux cent dix mille (210.000) Parts Sociales de Classe F, entièrement souscrites et libérées.

En conséquence de l'augmentation de capital précédemment décrite, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

The Periza Industries Charitable Trust, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient douze mille (12.000) Part Sociales Ordinaires;

Partners Group Finance EUR IC Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient:

- treize mille six-cent trente-et-une (13.631) Parts Sociales de Classe B; et
- quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) Parts Sociales de Classe C;

Partners Group Finance USD IC Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) Parts Sociales de Classe D;

Partners Group Barrier Reef, L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre (2.484) Parts Sociales de Classe E, divisées en huit cent vingt-quatre (824) parts sociales de sous-classe E1, huit cent vingt-quatre (824) parts sociales de sous-classe E2 et huit cent vingt-quatre (824) parts sociales de sous-classe E3;

Partners Group Access 424 L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient dix-huit mille sept cent quatre-vingt-trois (18.783) Parts Sociales de Classe E, divisées en six mille deux cent soixante et une (6.261) parts sociales de sous-classe E1, six mille deux cent soixante et une (6.261) parts sociales de sous-classe E2 et six mille deux cent soixante et une (6.261) parts sociales de sous-classe E3;

Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient vingt-neuf mille quatre cents (29.400) Parts Sociales de Classe F;

Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient seize mille huit cents (16.800) Parts Sociales de Classe F;

Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt (49.280) Parts Sociales de Classe F;

Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient soixante-treize mille neuf cent vingt (73.920) Parts Sociales de Classe F; et

Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, détient quarante mille six cents (40.600) Parts Sociales de Classe F.

A la suite de l'augmentation de capital, Blue Triangles Private Markets Investments 2015, C.V., Infidem Partners Group Infrastructure, L.P. Inc., Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR), L.P. Inc., Partners Group Global Infrastructure 2015 (EUR) S.C.A., SICAV-SIF et Partners Group Infrastructure Universal, L.P. Inc., susmentionnés rejoignent l'Assemblée et adoptent les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui doit désormais être lu de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la société est fixé à deux cent soixante-six mille trois cent trente-trois euros (266.333,- EUR) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ordinaires, treize mille six cent trente-et-une (13.631) parts sociales de classe B, quatre mille cent soixante-quatorze (4.174) parts sociales de classe C et cinq mille deux cent soixante-et-une (5.261) parts sociales de classe D, vingt et un mille deux cent soixante-sept (21.267) parts sociales de classe E (sous-divisées en sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.289) parts sociales de sous-classe E1, sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.289) parts sociales de sous-classe E2 et sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (7.289) parts sociales de sous-classe E3) et deux cent dix mille (210.000) parts sociales de classe F, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de part sociale suivra les bénéfices d'un actif particulier ou les actifs de la Société conformément au plan de suivi des parts sociales suivant (le Plan de Suivi des Parts Sociales):

- les parts sociales de classe B suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans Perennius Global Value 2008, un fonds de type fermé géré par Perennius Capital Partners SGR dont le siège social est établi à Via Pontaccio, 10, 20121 Milan, Italie;

- les parts sociales de classe C suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans Perennius Secondary 2008, un fonds de type fermé géré par Perennius Capital Partners SGR dont le siège social est établi à Via Pontaccio, 10, 20121 Milan, Italie;

- les parts sociales de classe D suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans Perennius Asia-Pacific 2008, un fonds de type fermé géré par Perennius Capital Partners SGR dont le siège social est établi à Via Pontaccio, 10 20121 Milan, Italie;

- les parts sociales de classe E seront divisées en parts sociales de sous-classe E1, sous-classe E2 et sous-classe E3 et suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans (i) Peer 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162463 et (ii) Peer Management Participation 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164663. Parmi toutes les parts sociales de classe E, en ce qui concerne chaque distribution de dividende, le montant affecté à toutes les parts sociales de classe E sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

* chaque part sociale de sous-classe E1 (le cas échéant) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins deux pour cent (2%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

* chaque part sociale de sous-classe E2 (le cas échéant) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un pour cent (1%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

* chaque part sociale de sous-classe E3 (le cas échéant) aura le droit de percevoir le solde de toute distribution de dividende parmi toutes les parts sociales de classe E.

Si l'intégralité de la dernière sous-classe des parts sociales de classe E (par ordre numérique, par exemple les parts sociales de sous-classe E3) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividende devra alors être affecté à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre numérique inversé (par exemple, initialement les parts sociales de sous-classe E2).

- les parts sociales de classe F suivront les bénéfices nets de tous les droits et intérêts de la Société dans InstarAGF Essential Infrastructure Fund, société en commandite (limited partnership) créée en vertu des lois de la province de l'Ontario, Canada; et

- les parts sociales ordinaires suivront tous les autres bénéfices ou retours qui ne sont pas suivis par les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F.

Les parts sociales de classe A sont annulées et ne sont plus en circulation.

En ce qui concerne chaque classe de parts sociales, une réserve de prime d'émission (la Réserve de Prime) est créée pour que les fonds reçus au fil du temps eu égard à une classe de parts sociales spécifique au titre de prime, d'injection de surplus de capital ou d'apport en capital y soient exclusivement affectés. Pour toutes fins utiles, la Société devra traiter tout solde présent sur toute Réserve de Prime comme fongible et devra le réserver exclusivement aux détenteurs de parts sociales auxquelles est attribué ladite Réserve de Prime. Chaque Réserve de Prime est uniquement à la libre disposition des détenteurs des parts sociales relatives à ladite Réserve de Prime.

Les droits et obligations attachés aux classes d'actions sont identiques, sauf disposition contraire des présents statuts."

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte rectificatif en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Echternach, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation: GAC/2016/2583. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089690/465.

(160057695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

MBERP II (Luxembourg) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 183.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016096985/10.

(160066682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

MBERP II (Luxembourg) 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 185.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016096986/10.

(160067059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.
